

# PROCES VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2020

\*\*\*\*\*

**Présents** : Thomas Bietry, Chantal Bequillard, Philippe Chevalier, Catherine Clayeux, Jean-Claude Cornuot, Gilles Courgey, Francis Courtot, Béatrice Delfils, Jean-Christophe Dumont, Pascal François, Christine Girardot, Hamid Hamlil, Michel Houdelat, Cédric Perrin, Claude Humbert, Eric Mangin, Orlane Milliot, Anaïs Monnier, Sandra Pappalardo, Virginie Rey, Laëtitia Sageaux.

**Excusés** : Pierre-Alain Frau (procuration à Thomas Bietry), Aïda Habachi (procuration à Anaïs Monnier), Véronique Martin (procuration à Catherine Clayeux), Pauline Masson (procuration à Jean-Christophe Dumont), Olivera Stefanovic (procuration à Michel Houdelat).

**Absents**: Karime Ferhati, Rachida Rahal, Jérôme Tournu.

Monsieur le Maire constate le quorum, détaille les procurations et ouvre la séance.

Madame Laëtitia SAGEAUX est désignée comme secrétaire de séance.

Le procès verbal du 10 juillet 2020 est adopté à la majorité.

## URBANISME

### **1- Cession ancienne poste (annexe 1)**

#### **Rapporteur : Philippe CHEVALIER**

Inoccupé depuis mars 2019, la municipalité a décidé de mettre en vente le bâtiment de l'ancienne poste.

Après plusieurs visites, un investisseur privé a récemment fait une offre d'achat de ce bâtiment situé 12 rue du Docteur Julg, parcelle cadastrée AI n° 428.

L'acheteur potentiel souhaite réhabiliter le bâtiment en logements et une surface de vente pour une production locale.

La parcelle actuelle a une emprise de 16a62 mais la ville souhaitant conserver la jouissance des parkings, un plan de bornage est actuellement en cours de réalisation. La surface définitive de la parcelle cédée avoisinerait 13a67 (voir projet plan de bornage en annexe)

**Le conseil municipal vote à l'unanimité le prix de cession à 200 000 euros et autorise le maire à signer tous les documents concernant cette cession.**

## ENFANCE-JEUNESSE

### **2- Contrats civiques**

#### **Rapporteur : Thomas BIETRY**

Le service civique permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de s'engager volontairement dans une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée, notamment au sein d'une collectivité territoriale.

La Ville de BEAUCOURT a fixé la jeunesse comme un des axes prioritaires de son action. Le service civique offre la possibilité de proposer des missions d'intérêt général permettant aux jeunes d'exercer leur citoyenneté, tout en favorisant l'acquisition de compétences.

Dans le cas présent, il s'agit dans un premier temps, d'associer un jeune volontaire à l'organisation d'un concours de projets de solidarité du jeune citoyen beaucourtois (JCB).

Le concours JCB a pour vocation de révéler et développer le potentiel d'agir des jeunes aux parcours variés en les accompagnant dans la réalisation de leur projet solidaire.

En proposant aux jeunes de construire et développer des projets au service des autres, ce concours a l'ambition de leur permettre d'acquérir ainsi par l'action, individuelle et collective, l'accomplissement progressif de leur liberté de conscience, de forger leur esprit critique afin de devenir des citoyens engagés et responsables.

Après passage devant un jury constitué de différents partenaires de structures du Territoire, le candidat lauréat sera désigné "**Jeune Citoyen Beaucourtois de l'année**".

Il se verra à son tour, proposé un contrat d'engagement en service civique par la ville de Beaucourt et sera accompagné pour mener à bien son projet et participer à d'autres actions en lien avec les services de la Mairie.

Ce projet s'organisera en deux temps :

- Sélection d'un volontaire en service civique qui participera à l'information et la sensibilisation des jeunes sur le concours ;
- Après cette phase de sensibilisation sur le terrain, il sera le point d'appui des jeunes dans la formalisation de leurs projets et soutiendra l'organisation du concours.

L'adhésion à ce dispositif nécessite l'obtention d'un agrément auprès de l'Agence du service civique pour autoriser le Maire à accueillir et contractualiser l'engagement du volontaire.

D'une durée de 6 à 12 mois, le contrat d'engagement donne lieu à une indemnité de 473,04 euros par mois est directement versée au volontaire par l'État, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission. L'organisme d'accueil verse aussi au volontaire une prestation en nature correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation (fourniture de repas).

Ce type de contrat s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail ; il est accompagné par un tuteur désigné dans la collectivité – dans le cas présent, il s'agit du coordinateur enfance/jeunesse.

### **Calendrier proposé :**

Octobre 2020 à Avril 2021 : Mobilisation du volontaire 1 sur la phase concours.

Avril 2021: Jury du concours "Jeune Citoyen Beaucourtois"

Septembre à mars 2022 : Mobilisation du volontaire 2 sur son projet solidaire

Avril 2022 : Jury du concours "Jeune Citoyen Beaucourtois"

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020,
- d'autoriser le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale,
- d'autoriser le Maire à signer le(s) contrat(s) d'engagement de service civique avec les volontaires.

### **3-Tarifs activités centre de loisirs vacances Toussaint**

#### **Rapporteur : Anaïs MONNIER**

Le planning des activités pendant les vacances de Toussaint à la maison de l'enfant propose des activités de loisir traditionnelles et quelques sorties extra-muros.

La participation des familles en plus de la tarification à la journée est la suivante :

<b>Sortie</b>	<b>Proposition tarif famille</b>
Néolaser light (4 à 8 ans)	5,00 €
Néolaser pro (+ 9 ans)	7,00 €
Bowling (6 à 11 ans)	5,00 €
Ferme pédagogique (journée)	6,50 €
Parc du petit prince (journée)	6,00 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les participations des familles conformément au tableau ci-dessus.**

## **FINANCES**

### **4- Demande de subvention au titre de la D.S.I.L - Développement de l'équipement de vidéoprotection et sécurisation des bâtiments publics (arrivée de Monsieur Cédric PERRIN)**

#### **Rapporteur : Eric MANGIN**

Les caméras de vidéo protection de la ville sont obsolètes et ne répondent pas aux critères de qualité attendu pour pouvoir identifier les véhicules ou individus en infraction.

La lutte contre les incivilités, les délits et autres effractions est une priorité et c'est pourquoi nous voulons installer un matériel moderne qui permet une lecture de qualité, en temps réel et plus rapide.

Avec le recul dont nous disposons, il apparait que de nombreux points positifs sont constatés par les forces de gendarmerie et par la police intercommunale avec les installations en place depuis 8 ans, Place de la République.

Le système a permis la résolution de très nombreux faits judiciaires, vols de véhicule, agressions, cambriolage d'un commerce et a permis une diminution très importante des délits commis dans le secteur sous vidéo protection.

### **PLAN DE FINANCEMENT**

Développement de l'équipement de vidéosurveillances et sécurisation des bâtiments publics

#### **Dépenses HT :**

Travaux : 19 270.58 €

#### **Fonds privés :**

Aides privées (dons, mécénat, fondation du patrimoine, ligues sportives, CAF Franche Comté ect.)		Montant des dépenses éligibles	Pourcentage	Montant de l'aide
	<input type="checkbox"/> Sollicité	.....€	%	.....€
	<input type="checkbox"/> Attribué			
	<input type="checkbox"/> Sollicité	.....€	%	.....€
	<input type="checkbox"/> Attribué			
<b>TOTAL FONDS PRIVES</b>				.....€
Recettes nettes sur 5 ans		<input type="checkbox"/> Locations <input type="checkbox"/> Ventes	Détail du calcul compléter le tableau de calcul des recettes nettes	Total des recettes nettes sur 5 ans .....€

**Financements publics :**

Financements publics concernés		Montant des dépenses éligibles à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de l'aide
DSIL	<input checked="" type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué	19 270.58 €	40%	7 708.23 €
Conseil départemental	<input type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué	.....€	%	.....€
Conseil Régional	<input type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué	.....€	%	.....€
Autres (à préciser)	<input type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué	.....€	%	.....€
Autofinancement	<input type="checkbox"/> Emprunt <input checked="" type="checkbox"/> Fonds propres	19270.58 €	60%	11 562.35 €
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>		19 270.58 €	100%	19270.58 €

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- sollicite une aide financière au titre de la D.S.I.L. d'un montant de 7 708.23 €,
- adopte l'opération qui s'élève à 19 270.58 € HT soit 23 124.69 € TTC, suivant devis,
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

## **5- Demande de subvention au titre des amendes de police - Acquisition de séparateurs de voie et coussin berlinois**

### **Rapporteur : Eric MANGIN**

Les projets d'aménagement de voirie nécessitent avant leur finalisation de mettre en place des séparateurs et coussin berlinois avant d'engager les travaux, matériel qu'il nous faut prévoir d'acheter en amont.

Le budget prévisionnel des acquisitions pour ce type de besoin est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Acquisition de séparateurs de voie et coussin berlinois	4 917.10 €	Conseil Départemental (40%)	1 966.84 €
		Ville de Beaucourt (60%)	2 950.26 €
TOTAL	4 917.10 €	TOTAL	4 917.10 €

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer tous les documents concernant cette commande.**

## **6-Annulation loyers**

### **Rapporteur : Thomas BIETRY**

Dans le cadre du soutien aux entreprises fortement impactées financièrement par le confinement, le Président de la République a lancé un appel le 16 mars 2020 afin de solliciter les bailleurs à faire, autant que possible, un report / annulation des loyers pour les entreprises en difficulté au regard de l'urgence sanitaire de la France.

Considérant que la ville de Beaucourt est bailleur d'une entreprise d'événementiel - CSP Couleur Sport Production- dont l'équilibre financier est menacé par l'annulation de toute sa programmation pendant plusieurs mois, il est proposé au conseil municipal d'exonérer l'entreprise des loyers de mars, avril et mai 2020 soit 1 691.01 €.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'annulation de l'encaissement de ces loyers et donc d'autoriser le maire à émettre les titres de recettes d'annulation afférents.**

## **7-Subvention CCST achat véhicule électrique**

### **Rapporteur : Gilles COURGEY**

L'article 37 de la loi relative à la transition énergétique impose aux collectivités d'intégrer dans leur flotte une part de véhicules propres (à faible émission).

Aussi, dans le cadre du renouvellement du parc automobile, il convient de remplacer un véhicule vétuste et polluant du parc automobile de la ville, par un véhicule à très faible impact carbone.

Après consultation auprès de 3 constructeurs, le choix s'est porté sur un véhicule Citroën de type Berlingo, offre la plus économique et avec une capacité de batterie correcte.

L'achat de ce type de véhicule électrique est éligible au bonus écologique de 5 000 € accordé par l'Etat et à la prime à la conversion de 2 500 euros.

A ces aides, s'ajoute un financement exceptionnel de 5 000 euros de la CCST.

En effet, lors du conseil communautaire du 25 juin dernier, le conseil communautaire a voté dans le cadre de son plan de relance de l'activité économique de notre Région, de doubler l'aide de l'Etat pour l'achat de véhicules électriques dans les collectivités de son territoire sous réserve d'un engagement ferme avant le 31 octobre prochain.

Une enveloppe de 15 000 euros a été votée au BP 2020 pour cet achat ; le budget prévisionnel de cette acquisition s'établit comme suit :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT TTC
Acquisition d'un véhicule électrique	27 091.16 €	Etat	
		Bonus écologique	5 000.00 €
		Prime à la conversion	2 500.00 €
		CCST	5 000.00 €
		Ville de Beaucourt	14 591.16 €
TOTAL	27 091.16 €	TOTAL	27 091.16 €

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le plan de financement précité et d'autoriser le Maire à solliciter la subvention de 5 000 euros auprès de la CCST.**

Fin de séance à 19 heures 25  
Fait à Beaucourt,  
Le 22 septembre 2020

La Secrétaire de séance  
Laëtitia SAGEAUX

